

Désignation

La société **INTERSOFT FRANCE SARL** désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 2 bis rue Tête d'Or, Lyon 69006

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société **INTERSOFT** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Article 2 - Devis et attestation

Pour chaque formation, la société **INTERSOFT FRANCE SARL** s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Article 3 - Effectif formé

L'organisme **INTERSOFT France SARL** accueillera les personnes listées sur la (les) feuille(s) de présence jointe(s)

Article 4 - Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant, auxquels s'ajouteront les frais de déplacement stipulés dans le devis et/ou la convention de formation. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Article 5 - Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société **INTERSOFT FRANCE SARL** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO 10 jours ouvrés avant la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Article 5 - Dédit ou abandon et conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, aux conditions suivantes :

- Annulation au moins 10 jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse indiquée sur le devis/convention, de formation.
- Annulation entre 4 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.
- En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrés avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société **INTERSOFT FRANCE SARL** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Article 6 - Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Article 7 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 8 - Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société **INTERSOFT FRANCE SARL** sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et

libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Article 9 - Réclamation

Toute réclamation sur la qualité d'une prestation devra être notifiée par courrier recommandé avec A.R. sous un délai de 5 jours. Au-delà de ce délai, toute contestation et opposition au règlement de la facture ne pourra être prise en compte. Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de commerce du siège de **INTERSOFT FRANCE SARL** ou autre à sa convenance, sera seul compétent pour régler le litige.

Article 10 - Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société **INTERSOFT FRANCE SARL** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le Tribunal de commerce du siège de **INTERSOFT FRANCE SARL** ou autre à sa convenance, sera seul compétent pour régler le litige.